

DOSSIERS OUVERTS



Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 11 août 2008

Requérant	Questions/Requêtes/Sujet	Responsable	Réponse
Madame Marie-Josée Goulet	Madame Marie-Josée Goulet, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Madame Goulet remercie tout d'abord M. Gilles Grondin, d'avoir accepté le dépôt tardif de ses documents lors de la dernière séance du conseil d'arrondissement. Ces documents sont reliés à son intervention d'aujourd'hui. En effet, madame Goulet demande aujourd'hui l'aide du conseil pour régler un problème relié à une nuisance sonore provenant d'un équipement installé au commerce Canadian Tire, situé au centre commercial Maisonneuve. Madame Goulet indique qu'elle a fait plusieurs appels au service téléphonique 311 concernant cette requête. Madame Goulet explique qu'elle habite sur la rue Sherbrooke Est et que sa cour arrière est située de biais au commerce Canadian Tire. À l'arrière de ce commerce, il y a un équipement de compactage et la machinerie installée à l'intérieur du compacteur s'active dès 5 heures du matin. Le bruit généré par cet équipement ressemble à siffler de train strident qui se répète tout au long de la matinée. La requérante a tenté à plusieurs reprises de faire intervenir les policiers, elle a de plus adressé des demandes à la direction du commerce, ceci, sans succès. De plus, elle a appris que la politique du commerce était de laisser le compacteur en fonction, et ce, même si cela suscite des plaintes. Madame Goulet demande l'aide du conseil pour tenter de régler ce problème. Elle dépose également un document faisant état des heures auxquelles le système de compactage est activé.	A. Lavallée C. Paquette	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES Dossier GDC-08-11 3660 MONSIEUR LAVALLÉE REMERCIE LA REQUÉRANTE POUR SON INTERVENTION ET INDIQUE QUE CE PROBLÈME NE PEUT ÊTRE RÉGLÉ PAR LE CORPS POLICIER QUI N'INTERVIENT QUE DANS LES CAS D'URGENCE, LORSQUE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS EST EN DANGER. MONSIEUR LAVALLÉE INDIQUE QUE CE PROBLÈME RELÈVE DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES ET QUE CETTE REQUÊTE EST LA PREMIÈRE REÇUE À L'ARRONDISSEMENT À CE SUJET. LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT INDIQUE QUE PLUSIEURS MOYENS PEUVENT ÊTRE PRIS, AFIN DE RÉGLER CE PROBLÈME, LE PREMIER ÉTANT DE CONTACTER LA DIRECTION DU COMMERCE VISÉ AFIN DE COMPRENDRE LA SITUATION ET DE TROUVER UNE SOLUTION ACCEPTABLE DE PART ET D'AUTRE. MONSIEUR LAVALLÉE ASSURE QUE M. CLAUDE PHANEUF, DE LA DIRECTION CONCERNÉE, COMMUNIQUERA SOUS PEU AVEC LA REQUÉRANTE POUR UN SUIVI DE CETTE REQUÊTE. COMMENTAIRES :

Madame Marie-Josée Goulet	Madame Marie-Josée Goulet, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Madame Goulet désire également intervenir relativement à autre requête, celle-ci concernant la propreté de son immeuble. Elle explique que depuis plusieurs mois, elle multiplie les actions afin de contrer les agissements de certains locataires de son immeuble qui déposent leurs déchets en dehors des heures de collecte. Les contrevenants déposent également des déchets toxiques et des objets volumineux. Elle a demandé l'installation d'un avis indiquant les frais reliés à cette infraction. Elle a de plus fait ramasser les déchets à plusieurs reprises. Elle constate qu'aucune amende n'a été imposée à ces locataires et se demande comment il se fait que ceux-ci, qui contreviennent à la réglementation de façon répétée, n'aient pas encore été inquiétés.	A. Lavallée J. Savard	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – TRAVAUX PUBLICS Dossier GDC-08-213723 MONSIEUR LAVALLÉE MENTIONNE QUE CET IMMEUBLE EST LA PROPRIÉTÉ D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF ET QUE L'ARRONDISSEMENT A, EN TEMPS NORMAL, UNE TRÈS BONNE COLLABORATION DE LA PART DES ADMINISTRATEURS. LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT MAINTIENT QUE CE GENRE DE COMPORTEMENT N'EST CERTES PAS TOLÉRÉ PAR L'ARRONDISSEMENT. MONSIEUR LAVALLÉE INDIQUE PAR AILLEURS QUE CERTAINES ACTIONS PEUVENT ÊTRE TENTÉES AVANT DE PROCÉDER À L'ÉMISSION DE CONTRAVENTIONS ET QUE SI ON PEUT TROUVER UNE SOLUTION DE BON VOISINAGE, CETTE SITUATION DÉPLORABLE POURRA ÊTRE RÉGLÉE DE FAÇON PLUS HARMONIEUSE. LES VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES SERONT FAITES AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE ET UN SUIVI SERA FAIT AUPRÈS DE LA REQUÉRANTE.
---------------------------	---	--------------------------	---

Madame Anick Druelle	Madame Anick Druelle, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Madame Druelle est membre du comité local Projet Montréal et résidente riveraine du parc Sainte-Bernadette. Elle constate que l’arrondissement procède actuellement à plusieurs travaux d’amélioration sur le site du parc. Bien qu’elle salue ces initiatives, elle s’inquiète de voir que les travaux en cours, ne prévoient pas l’ajout d’un système d’éclairage sur le site du terrain de basket-ball. Madame Druelle indique que le terrain de basket-ball du parc Sainte-Bernadette est un des plus utilisés de l’arrondissement. Les jeunes y jouent même en soirée. Cependant, comme il n’y a pas d’éclairage actuellement, les usagers doivent cesser de jouer lorsque la nuit tombe. Madame Druelle constate par contre, que le terrain de baseball, qui possède un système d’éclairage, reste pour sa part toujours illuminé, et ce, même s’il n’est pas utilisé. Selon la requérante, l’installation d’un système d’éclairage permettrait de plus de contrer les activités non désirées qui se déroulent dans le parc (par exemple, la vente de drogue). La requérante dépose donc devant le conseil, une pétition regroupant 47 signatures. Cette pétition est appuyée par l’organisme Tandem Montréal, demandant l’installation d’un système d’éclairage sur le terrain de basket-ball. Les signataires de la pétition trouvent important de mentionner que ces travaux devraient être faits immédiatement, alors que des travaux sont déjà en cours dans le parc. Madame Druelle mentionne que l’installation du filage électrique devrait être faite préféablement avant de refaire l’asphalte. Par ailleurs, les signataires de la pétition demandent également l’amélioration de l’accessibilité au parc qui est actuellement inadéquat.	A. Lavallée J. Savard C. Mercier	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – TRAVAUX PUBLICS Dossier GDC-08-213463 MONSIEUR LAVALLÉE ACCUEILLE LA PÉTITION DE LA REQUÉRANTE ET INDIQUE QUE L'ARRONDISSEMENT INVESTIT DE FAÇON MASSIVE DANS LES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT. LE PARC SAINTE-BERNADETTE BÉNÉFICIE FORT HEUREUSEMENT DE CES INVESTISSEMENTS. CEPENDANT, MONSIEUR LAVALLÉE SE DIT CONSCIENT QU'IL Y A TOUJOURS PLACE À AMÉLIORATION. UNE ÉVALUATION DE LA PRÉSENTE REQUÊTE SERA FAITE PAR LES SERVICES CONCERNÉS, AFIN DE VOIR LA POSSIBILITÉ DE FAIRE LES TRAVAUX PROPOSÉS, À CE MOMENT-CI OU PLUS TARD. MONSIEUR LAVALLÉE INDIQUE QU'UN SUIVI DE CETTE REQUÊTE SERA FAIT AUPRÈS DE LA REQUÉRANTE COMMENTAIRES :
----------------------	--	--	--

Monsieur B��at Richert	Monsieur B��at Richert, conseil d'arrondissement du 11 ao��t 2008 : Monsieur Richert se pr��sente devant le conseil accompagn�� de sa famille, de voisins et de repr��sentants de la Maisonn��te des parents. L'intervention du requ��rant porte sur le d��p��t d'une p��tition visant l'am��lioration de la s��curit�� aux abords du parc De Gasp��. Monsieur Richert tient �� pr��ciser que les citoyens sont heureux des investissements apport��s par l'arrondissement pour l'am��lioration de ce parc. Selon M. Richert, il s'agit d'un tr��s joli parc et il ne manque que quelques mesures suppl��mentaires, afin de rendre plus s��curitaire ce lieu tr��s fr��quent�� par les familles du quartier. Le requ��rant explique qu'un jeune enfant s'est fait frapper derni��rement et que, suite �� cet ��v��nement, les citoyens ont d��cid�� de se regrouper. Avec l'aide des organismes Tandem Montr��al et La Maisonn��te des Parents, les citoyens ont form�� un comit�� de travail. La p��tition d��pos��e aujourd'hui est le fruit du travail de ce comit��. Le document regroupe 312 noms et demande l'installation de dos d'��ne aux abords du parc ainsi que la r��installation de la signalisation actuelle et ce, le plus rapidement possible. Monsieur Richert explique la probl��matique reli��e �� la pr��sence de deux feux de circulation aux intersections Beaubien/De Gasp�� et Saint-Zotique/De Gasp��. Les automobilistes, voyant le feu passer au vert �� une intersection, acc��l��rent pour atteindre l'autre intersection avant que le feu ne passe au rouge. Les automobilistes circulent donc tr��s rapidement sur la rue De Gasp��. Par ailleurs, la signalisation actuelle aux abords du parc, soit l'indication d'une limite de vitesse de 30 km/h, est install��e de fa��on inad��quate. En effet, du c��t�� est, sur la rue Alma, la signalisation est cach��e derri��re un arbre. De plus, la signalisation install��e sur la rue De Gasp��, indiquant la limite de 30 km/h aux abords du parc, est situ��e devant le parc. Les automobilistes aper��oivent donc la signalisation alors qu'ils sont d��j�� engag��s devant le parc. En terminant, le requ��rant r��it��re l'urgence d'agir pour am��liorer la s��curit�� aux abords de ce parc tr��s fr��quent�� par les familles du quartier. Le comit�� sugg��re l'installation de dos d'��ne ou toute autre solution pouvant r��duire la vitesse dans ce secteur.	A. Lavall��e F. Purcell	► DIRECTION ET SERVICES CONCERN��S : BUREAU DES ��LUS – TRAVAUX PUBLICS - SPVM Dossier GDC-08-213470 MONSIEUR LAVALL��E REMERCIE LES CITOYENS POUR LEUR INTERVENTION ET RE��OIT AVEC PLAISIR LA P��TITION DU COMIT��. IL ASSURE LE REQU��RANT QUE LES PROPOSITIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SERONT ��TUDI��ES ATTENTIVEMENT. MONSIEUR LAVALL��E RAPPELLE LES MESURES IMPORTANTES QUI ONT ��T�� PRISES PAR L'ARRONDISSEMENT AU CHAPITRE DE LA S��CURIT�� ROUTI��RE. IL EXPLIQUE QU'IL EST HEUREUX QUE LA CAMPAGNE DE S��CURIT�� SUSCITE AUTANT D'ENTHOUSIASME DE LA PART DES CITOYENS. LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT TIENT �� RAPPELER LES TRAVAUX MAJEURS QUI ONT ��T�� FAITS DANS LE SECTEUR VIS�� DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE S��CURIT�� ROUTI��RE. IL INDIQUE ��GALEMENT QUE LA S��CURIT�� AUX ABORDS DES PARCS ET DES ��COLES EST UNE PRIORIT�� POUR L'ARRONDISSEMENT. MONSIEUR LAVALL��E, AU NOM DES MEMBRES DU CONSEIL, SE DIT GRANDEMENT PR��OCCUP�� PAR L'ACCIDENT SURVENU ET IMPLIQUANT UN JEUNE ENFANT. MONSIEUR FRAN��OIS PURCELL INTERVIENT ��GALEMENT DIT D��PLORED CET ACCIDENT. IL INDIQUE QUE L'INSTALLATION D'UN DOS D'��NE N'EST PEUT-��TRE PAS LA MEILLEURE SOLUTION ET QUE CELA PEUT M��ME AVOIR UN EFFET PERVERS EN INDUISANT UN FAUX SENTIMENT DE S��CURIT��. IL RAPPELLE BRI��VEMENT LES ��V��NEMENTS AYANT MEN�� �� L'INSTALLATION DES FEUX DE CIRCULATION AUX INTERSECTIONS VIS��ES ET ASSURE LE REQU��RANT QUE TOUT SERA FAIT AFIN DE TROUVER RAPIDEMENT UNE SOLUTION POUR AM��LIORER LA S��CURIT�� AUX ABORDS DU PARC DE GASP��. EN TERMINANT, M. LAVALL��E R��IT��RE QU'IL EST PRIORITAIRE DE SE PENCHER SUR CETTE QUESTION, AFIN DE CONTINUER �� AM��LIORER LA S��CURIT��. IL MENTIONNE DE PLUS LA POSSIBILIT�� D'UNE RENCONTRE AVEC LES MEMBRES DU COMIT�� ET LE CONSEILLER DU SECTEUR, M. FRAN��OIS PURCELL. COMMENTAIRES :
------------------------	--	----------------------------	---

Madame Marisol Stevenson	Madame Marisol Stevenson, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Madame Stevenson intervient également à titre de signataire de la pétition visant l'installation de mesures améliorant la sécurité aux abords du parc De Gaspé.	A. Lavallée F. Purcell	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – TRAVAUX PUBLICS Dossier GDC-08-213470 VOIR COMMENTAIRES PRÉCÉDENTS COMMENTAIRES :
Monsieur François Ostiguy	Monsieur François Ostiguy, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Monsieur Ostiguy intervient également à titre de signataire de la pétition visant l'installation de mesures améliorant la sécurité aux abords du parc De Gaspé et mentionne que les membres du comité sont ouverts à toute autre solution que l'installation de dos d'âne. Il suggère, à titre d'exemple, l'installation de poteaux d'étranglement	A. Lavallée F. Purcell	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – TRAVAUX PUBLICS Dossier GDC-08-213470 VOIR COMMENTAIRES PRÉCÉDENTS COMMENTAIRES :

Monsieur Paul Ferland	Monsieur Paul Ferland, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Monsieur Ferland se présente à nouveau devant le conseil concernant une nuisance causée par une quantité importante de chats dans les ruelles de son secteur. Le requérant rappelle sa présence aux conseils d'arrondissement des mois de novembre 2007 et de juillet 2008, relativement à la même préoccupation. Le requérant rappelle qu'il est aux prises avec ce problème de chats errants depuis plusieurs années. Il tient à affirmer qu'il sera présent à tous les conseils, et ce, tant qu'une solution n'aura pas été trouvée pour régler cette nuisance. Monsieur Ferland explique qu'à l'assemblée du mois de juillet dernier, on lui a mentionné que son problème semblait spécifique à sa rue. À cet effet, il remet un article paru dans la presse du mois de juillet. Cet article mentionne que la Ville de Montréal est en voie de devenir la capitale nord-américaine des chats errants. Il semble donc que le problème dépasse le périmètre de son secteur. Par ailleurs, dans cet article, on explique que la SPCA a calculé la vitesse à laquelle se multiplie un chat non stérilisé. On indique que pour la première année, il y a possibilité de 3 portées d'environ 4 chats pour un total de 12 chats. La deuxième année, 144 chats verront le jour, la troisième année, 1 728 chats et la quatrième année, ce sera 20 736 chats. Finalement, l'article mentionne que pour contrer le problème de surpeuplement des chats, il faudrait rendre obligatoire la stérilisation de ces félins. Monsieur Ferland indique qu'un responsable du Berger blanc l'a contacté, à la demande de madame Pascale Lebel, secrétaire recherchiste de l'arrondissement, afin de planifier l'installation de cages dans son secteur pour procéder à la capture des chats. Le responsable du Berger blanc, en apprenant que la contrevenante héberge et nourrit les chats, a cependant refusé de procéder à l'opération prévue puisque des chats ainsi hébergés et nourris ne sont pas considérés « errants ». Le requérant dépose devant le conseil, la copie d'une lettre remise par madame Murielle De La Salle, vice-présidente du Berger blanc, qui recommande une limitation du nombre d'animaux qu'un citoyen peut garder dans une unité d'habitation, comme cela se fait actuellement dans plusieurs municipalités desservies par les services du Berger blanc. Monsieur Ferland désire savoir si son arrondissement a l'intention d'innover en adoptant, à court terme, un règlement limitant le nombre de chats en possession d'un citoyen, obligeant les propriétaires de chats à stériliser leurs animaux et, finalement, établissant un système de contravention pour sanctionner le non-respect de cette réglementation.	A. Lavallée C. B. Genest	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS - TRAVAUX PUBLICS – AUSE – APEG Dossier GDS-07-239198 MONSIEUR LAVALLÉE REMERCIE LE REQUÉRANT POUR SON INTERVENTION ET MENTIONNE QUE LE CONSEILLER CARLE BERNIER-GENEST LUI A FAIT ÉTAT DE LA SITUATION LORS D'UNE RENCONTRE. CETTE QUESTION A AUSSI ÉTÉ DISCUTÉE LORS D'UNE RÉUNION AVEC LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT, PORTANT SPÉCIFIQUEMENT SUR CETTE QUESTION. MONSIEUR LAVALLÉE INDIQUE QU'IL TENTERA DE RÉPONDRE À L'ENSEMBLE DES QUESTIONS DES CITOYENS SUR CE SUJET DANS LE CADRE D'UNE RENCONTRE HORS CONSEIL. EN EFFET, CERTAINS ÉLÉMENTS DE CETTE PROBLÉMATIQUE SONT DE NATURE COMPORTEMENTALE ET DOIVENT ÊTRE TRAITÉS AVEC L'AIDE DES SERVICES SOCIAUX. IL EST DONC PRÉFÉRABLE DE DISCUTER DE CES ÉLÉMENTS DANS UN AUTRE CADRE. MONSIEUR LAVALLÉE EXPLIQUE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT N'EXCLUENT PAS L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ET QUE CETTE AVENUE EST EXAMINÉE À L'HEURE ACTUELLE. CEPENDANT, DANS LE CAS PRÉSENT, L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT NE RÉSOUDRAIT PAS NÉCESSAIREMENT LE PROBLÈME, PUISQUE LES INTERVENTIONS DOIVENT ÊTRE FAITES À UN AUTRE NIVEAU. MONSIEUR LAVALLÉE SE DIT CONSCIENT QUE LES AGISSEMENTS DE LA PERSONNE CONTREVENANTE CRÉENT DES INCONVÉNIENTS MAJEURS POUR LES CITOYENS DU SECTEUR ET IL REMERCIE CEUX-CI DE S'ÊTRE DÉPLACÉS POUR FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS. LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT TIENT À ASSURER LES CITOYENS QUE L'ARRONDISSEMENT TENTE DE TROUVER UNE SOLUTION ACCEPTABLE POUR LES CITOYENS TOUT EN RESPECTANT LES DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE. IL EXPLIQUE QUE LA RÉALITÉ À LAQUELLE ON DOIT FAIRE FACE DANS CE DOSSIER NÉCESSITE UNE APPROCHE SE SITUANT PLUS AU NIVEAU HUMAIN QUE JURIDIQUE. MONSIEUR LAVALLÉE ENTRERA DONC EN CONTACT AVEC LE CITOYEN, AFIN DE PLANIFIER UNE RENCONTRE. COMMENTAIRES :
-----------------------	--	-----------------------------	---

	En terminant, M. Ferland rappelle qu'une réglementation de cette nature existe déjà dans certains arrondissements et qu'une copie de ces documents a été remise au conseil lors de séances antérieures.			
Madame Christiane Rondeau	Madame Christiane Rondeau, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Voir commentaires précédents. Madame Rondeau ajoute une demande visant la possibilité d'étendre de la chaux, afin de contrer les odeurs d'urine des chats	A. Lavallée C.B Genest	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS - TRAVAUX PUBLICS – AUSE – APEG Dossier GDS-07-239198 MONSIEUR LAVALLÉE RÉITÈRE SON INVITATION À UNE RENCONTRE AFIN DE TROUVER UNE SOLUTION ET MENTIONNE QUE LA PRÉSENCE DES CITOYENS TÉMOIGNE DE L'IMPORTANCE DU PROBLÈME ET REMERCIE LES CITOYENS POUR LEUR IMPLICATION COMMENTAIRES :	
Madame Nathalie Morin	Madame Nathalie Morin, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Madame Morin intervient également au sujet de la problématique des chats et suggère l'utilisation de chaux afin de contrer les odeurs d'urine qui sont insupportables.	A. Lavallée C.B Genest	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – TRAVAUX PUBLICS – AUSE- APEG Dossier GDS-07-239198 VOIR COMMENTAIRES PRÉCÉDENTS COMMENTAIRES :	
Madame Francine Melançon	Madame Francine Melançon, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Madame Melançon intervient également au sujet de la problématique des chats. Elle tient par ailleurs à préciser que le territoire des chats augmente rapidement.	A. Lavallée C. B. Genest	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – TRAVAUX PUBLICS – AUSE- APEG Dossier GDS-07-239198 VOIR COMMENTAIRES PRÉCÉDENTS COMMENTAIRES :	
Madame Dora Lepore	Madame Dora Lepore, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Madame Lepore intervient également au sujet de la problématique des chats. De plus, elle dit douter de la pertinence d'une rencontre pour régler ce problème. Selon elle, on doit absolument convaincre la contrevenante de changer de comportement.	A. Lavallée C. B. Genest	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – AUSE- APEG Dossier GDS-07-239198 VOIR COMMENTAIRES PRÉCÉDENTS COMMENTAIRES :	

Madame Noémie Chamberland Monsieur Alexis Chamberland	Madame Noémi Chamberland, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Madame Chamberland fait également état également d'un problème de chats sur la 10^e Avenue. Madame Chamberland est nouvellement propriétaire dans ce quartier et la présence des 13 chats de sa voisine lui cause des tracas. La nuisance est causée par des odeurs persistantes d'urine de chats et par la présence d'excréments de chats sur sa terrasse, située sur le toit de son garage. De nombreuses guerres de chats font aussi partie de son quotidien. Madame Chamberland est consciente qu'un règlement n'est pas nécessairement la solution idéale, mais elle aimerait savoir ce qui peut être fait pour l'aider à régler ce problème. Par ailleurs, monsieur Alexis Chamberland aimerait savoir si ce problème est isolé ou si, historiquement, de tels cas se sont présentés de façon répétée.	A. Lavallée	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – AUSE - APEG Dossier GDS-08-213620 MONSIEUR LAVALLÉE RÉITÈRE QUE L'ARRONDISSEMENT N'EXCLUT PAS L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ET INDIQUE À LA REQUÉRANTE QUE L'ON COMMUNIQUERA AVEC ELLE TRÈS BIENTÔT AU SUJET DE CETTE PLAINTÉ. EN CE QUI CONCERNE LA PRÉSENCE DE NOMBREUX CHATS, M. LAVALLÉE EXPLIQUE QUE QUELQUES CAS ONT ÉTÉ SOULEVÉS DANS L'ARRONDISSEMENT, MAIS QU'IL NE S'AGIT PAS D'UN PROBLÈME RÉCURRENT.
--	--	-------------	--

Monsieur Alexis Chamberland	Monsieur Alexis Chamberland, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Le requérant explique au conseil que lors de l'incendie du restaurant « <i>Réveil-Matin</i> » les services de pompiers ont bloqué la ruelle adjacente au commerce, à l'aide de barricades. De ce fait, les propriétaires de l'immeuble adjacent à la ruelle n'ont plus accès à tout un côté de leur propriété. Le requérant a multiplié les démarches pour tenter de libérer cette ruelle et il ne sait plus à qui s'adresser. Il indique que lors d'une communication avec le service téléphonique 311, on lui a suggéré de se présenter au conseil d'arrondissement pour demander l'aide du conseil.	A. Lavallée	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – DOSSIER GDS-08-213630 MONSIEUR LAVALLÉE INDIQUE QUE CE DOSSIER EST DÈS MAINTENANT TRANSMIS AU DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT AFIN D'OBTENIR DES EXPLICATIONS RELATIVEMENT À CET ÉVÉNEMENT QUI A EU LIEU IL Y A UN MOIS ENVIRON. IL ASSURE LE REQUÉRANT QUE LES VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES SERONT FAITES ET QUE LES INFORMATIONS PERTINENTES LUI SERONT TRANSMISES. COMMENTAIRES :: <i>13.08.08 -</i>: <i>Claude Phaneuf : M. Chamberland, dernier intervenant à la période des questions hier soir, demandait ce qui occasionnait les délais pour l'ouverture de la ruelle au sud de Masson du côté Est de la 10^e Avenue, suite à l'incendie du bâtiment sis au 3182 Masson.</i> <i>Le périmètre de sécurité a été érigé à la demande du SIM puisqu'une partie du bâtiment incendié menaçait de s'écrouler dans la ruelle. Nos inspecteurs ont visité les lieux et ont transmis par huissier un avis au propriétaire (Groupe Shiller) pour exiger qu'une analyse structurale soit faite par un ingénieur qualifié; cet avis a été transmis le 25 juillet dernier. Lorsque nous recevrons copie du rapport d'ingénieur, nous serons en mesure d'exiger les travaux nécessaires à la remise en état du bâtiment.</i> <i>J'ai communiqué avec M. Chamberland pour lui transmettre les informations pertinentes ; il nous remercie de la rapidité de notre intervention et espère que la ruelle sera ouverte le plus rapidement possible.</i>
Monsieur Marc-André Gadoury	Monsieur Marc-André Gadoury, conseil d'arrondissement du 11 août 2008 : Monsieur Gadoury présente une pétition regroupant la signature de citoyens demandant la réfection de la rue Charles-Thibault ainsi que la réfection des égouts dans ce secteur, puisqu'il y a présence de rats Monsieur Gadoury indique qu'un peu d'asphalte a été déposé à cet endroit et qu'il est important que ce problème soit réglé sous tous ses aspects. Le requérant aimerait savoir quand se feront ces réparations et rappelle l'urgence de la situation étant donné la présence de rats.	A. Lavallée J. Savard	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – TRAVAUX PUBLICS Dossier GDS-08-213691 MONSIEUR LAVALLÉE REÇOIT LA PÉTITION DES CITOYENS ET INDIQUE QU'UN APPEL A DÉJÀ ÉTÉ LOGÉ PAR UN CITOYEN DU SECTEUR. MONSIEUR LAVALLÉE CONFIRME QUE DES DÉMARCHES SONT EN COURS AVEC M. JACQUES SAVARD, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS. IL REMERCIE LE CITOYEN POUR SON INTERVENTION ET ASSURE QU'UN SUIVI SERA APPORTÉ À CETTE REQUÊTE.